



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2022

Le dix-sept février deux mille vingt-deux, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le quatorze février 2022, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Renaud BILLET, Marjorie CADORET, Jean-Louis DUNOYER, Daniel DUPRE, Pascal FERRET, Patrick LATOUR, Hervé MURAZ-DULAURIER, Caroline RASTELLO, Alexandre ROSSET, Mike ROUSSEAU et Caty TOUTAIN

Le quorum étant atteint (6 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Renaud BILLET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2022, ce qui est accepté à l'unanimité.

1. Bulletin Municipal 2021

La maquette du bulletin municipal est décortiquée et les différents points à corriger sont repérés. Les bulletins municipaux seront distribués le week-end du 26 et 27 février 2022.

2. Financement de la 2^{ème} équipe Aventure Raid Junior 2022

L'Aventure Raid Junior a suscité un vif enthousiasme auprès de nos jeunes écoliers ou collégiens puisqu'il y a 10 enfants qui souhaite participer à ce grand défi sportif.

Monsieur le Maire propose que les frais d'inscription des deux équipes soient financés par la Commune. Pour mémoire, les frais d'inscriptions s'élèvent à 350 € par équipe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette proposition,
- **DIT** que les crédits nécessaires (**sept cents euros**) seront inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

3. Parcelles attribuées à M. BUGAND Roger

Un certain nombre de parcelles communales ont été attribués à M. BUGAND Roger sous la forme de commodat oral. Ces parcelles sont destinées à son exploitation agricole. Par conséquent, elles doivent être entretenues.

Il a été constaté que ces différentes parcelles ne sont plus ni exploitées ni entretenues.

Un courrier va être adressé à M. BUGAND Roger afin de savoir ce qu'il en est. Si la commune n'obtient pas de réponses dans le délai imparti, elle lui retirera les parcelles.

4. Assurance

Le marché qui liait la Commune et la SMACL pour l'ensemble des assurances s'est terminé le 31 décembre 2021. La SMACL a prolongé l'ensemble de ses garanties jusqu'au 30 juin 2022.

Un courtier en assurance va être consulté pour trouver la meilleure solution tarifaire pour la Commune.

5. Questions Diverses

5.1 Intervention de La Sapaudia

La Sapaudia est venue se présenter en début de séance. C'est une association qui s'est donnée comme mission et comme objectif de sensibiliser sur **deux sujets capitaux** :

- promouvoir et développer toute forme d'action visant à augmenter le nombre de Veilleurs de Vie afin de faire grossir le registre France Greffe de Moelle Osseuse. Plus le nombre de personnes sensibilisées est important, plus le registre s'enrichira de donneurs potentiels et plus le corps médical pourra disposer de solutions pour sauver les malades en attente de greffe... pour vivre.
- promouvoir et développer toute forme d'action favorisant l'accompagnement et l'insertion de toute personne en situation de handicap.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 31 mars 2022 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER

